



Contrat de rivière « Ardèche et affluents d'amont »



Construction de passes à poissons :

Des travaux qui participent à la restauration du bon fonctionnement de la rivière

Dans le cadre du contrat de rivière « Ardèche et affluents d'amont », le Syndicat Mixte Ardèche Claire réalise les premiers travaux de grande envergure : l'équipement de passes à poissons sur les seuils de Lanas-St Maurice d'Ardèche, de Gos et de Vallon-Salavas.

Tels des escaliers, les passes à poissons sont des aménagements qui fractionnent la hauteur du seuil en autant de niveaux que les poissons sont capables de gravir.

Les travaux de construction sont en cours depuis maintenant un mois et demi.

Les travaux avancent



Visite de chantier le 26/05/2009

Lors d'une visite des chantiers organisée le mardi 26 mai dernier, les élus du bureau du Syndicat Mixte Ardèche Claire ainsi que les maires de Vallon Pont d'Arc et Salavas ont pu constater l'avancement des travaux. Ils ont suivi avec un grand intérêt les explications techniques fournies par le maître d'œuvre et les ingénieurs du Syndicat.

La première étape délicate a été la construction des batardeaux : digues en terre temporaires qui permettent de mettre hors d'eau la zone de travail.

Sur Lanas, les fondations de la passe sont en cours de réalisation afin d'ancrer l'ouvrage dans le lit même de la rivière.

Sur les chantiers de Gos et Vallon-Salavas, les différents éléments constitutifs des passes sont maintenant en train d'être assemblés : coulage de la rampe en béton constituant le fond de la passe, coulage des parois verticales, apport par des grues d'éléments préfabriqués constituant les bassins successifs.



Chantier de Lanas le 26/05/2009



Chantier de Vallon Salavas le 25/05/2009



Chantier de Gos le 26/05/2009

Ainsi, malgré deux courtes interruptions imposées par les montées d'eau consécutives aux orages d'avril, les travaux avancent selon le calendrier prévu (*achèvement fin juin pour le chantier de Gos, dans le courant du mois de juillet pour les deux autres chantiers*).

Chantiers en rivière : des interventions délicates

Des travaux tels que la construction de passes à poissons sont des interventions délicates car réalisées dans le lit même de la rivière, milieu naturel fragile et espace partagé par de nombreuses activités.

Le bon déroulement des travaux nécessite que les niveaux d'eau dans la rivière soient stables et les plus bas possible. Il est donc impossible des les réaliser entre septembre et mars, période où le risque de crues est le plus fort et où se produisent des lâchers d'eau importants dans l'Ardèche pour la production d'hydroélectricité.

Les chantiers doivent perturber au minimum les animaux aquatiques, notamment lors des périodes de migration et de reproduction de poissons comme l'Alose et l'Apron (espèce menacée d'extinction).

Enfin, il a été décidé de ne pas intervenir pendant les mois d'été, moment où l'activité touristique, la baignade ou encore le canoë kayak, sont les plus importants.

Les travaux ont été déclarés d'intérêt général suite à une enquête publique. Ils ont été validés au sein du programme global du contrat de rivière par l'ensemble des acteurs de la Commission Locale de l'Eau. Leur organisation est aussi le résultat d'une importante concertation menée par le Syndicat Ardèche Claire avec tous les partenaires concernés par le projet, afin de trouver le meilleur compromis possible.

En outre, pour garantir la sécurité des pratiquants, un arrêté préfectoral interdit la navigation sur l'Ardèche entre le Pont de Sampzon et Pont de Salavas, pendant toute la durée des travaux (*arrêté n°38 du 20 avril 2009*). Seuls 5 km de rivière ne sont pas accessibles du mois d'avril au mois de juin, sur les 70 km de parcours existants sur la rivière. La sécurité des personnes est une responsabilité partagée par les Maires et l'Etat, mais c'est l'affaire de tous. Lorsque toute les dispositions sont prises pour réaliser des travaux d'intérêt général, avec le minimum de perturbations sociales et économiques, chacun doit mesurer l'inconséquence qu'il y aurait à relâcher les règles premières de sécurité.

Qualité de la rivière : nous sommes tous concernés

Les travaux de passes à poissons qui sont en cours sur l'Ardèche nous montrent bien l'enjeu, et la complexité parfois, qu'il y a à concilier les acteurs du territoire et les différents usages de l'eau autour de la préservation de notre richesse commune, la rivière.

Ainsi, ces travaux n'ont de sens que parce qu'ils sont intégrés dans un programme plus global. A termes, 9 seuils seront équipés afin de restaurer la circulation des poissons sur 80km, d'Aubenas jusqu'au Rhône.

En permettant à des poissons, rares, protégés et spécifiques de nos rivières, d'effectuer les migrations indispensables à leur reproduction, de se mélanger génétiquement avec des populations dont ils étaient séparés jusqu'à présent, c'est un pas vers l'amélioration de la biodiversité des cours d'eau qui sera fait.

Jusqu'en 2014, le Contrat de rivière prévoit de nombreuses autres actions : création de stations d'épuration, plans d'entretien de la végétation en bord de cours d'eau, ou encore aménagement de sites de baignade et de parcours nautiques publics.

Aujourd'hui en effet, avoir des eaux de bonne qualité n'est plus suffisant. Préserver le capital naturel et écologique de nos rivières qui font de l'Ardèche un territoire d'exception est essentiel pour nos vies de tous les jours et une activité économique durable sur notre bassin versant.

Travaux réalisés dans le cadre du Programme européen Life Apron II :

Partenaires financiers :

